

Compte-rendu succinct de la réunion du conseil municipal en date du 15 octobre 2014

L'an deux mil quatorze, le quinze octobre, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie à dix-neuf heures trente minutes, sous la présidence de Monsieur Luc MONNET, Maire, en suite de convocation en date du 13 octobre 2014 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 29 Nombre de membres présents : 24 + 4 procurations

Présents : Luc MONNET, Joëlle DUPRIEZ, Franck GILLE, Brigitte LAMANDIN-DECARME, Angélique DEKOKER, Fabien DELPORTE, Sylvie SLABOSZEWSKI, Pierre DUMORTIER, adjoints, Robert James TOSH, Catherine MORTREUX, Marc PAPIS, Hélène FOURDRIGNIER, Jean MOULLIERE, Geneviève DION, Daniel CHRETIEN, Marie-Astrid DELANNOY, Valérie DESCAMPS, Manuella DELESALLE, Cyprien DUBUS, Armand TOMASZEWSKI, Pascale DESBUISSONS, Olivier DELAERE, Corinne DUBOIS, Laurent HELIOT.

Absents ayant donné procuration:

Christian LEMAIRE donne procuration à Luc MONNET
Pierre DEHOVE donne procuration à Brigitte LAMANDIN
Olivia SALLE donne procuration à Joëlle DUPRIEZ
Fabrice BALENT donne procuration à Laurent HELIOT

Absents : Marie-Françoise TAHON

Secrétaire : Jean MOULLIERE

1 – Installation d'un conseiller municipal.

Vu l'article L.2121-4 du code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L.2121-22 du code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'article L.270 du code électoral,

Vu la démission volontaire en date du 31 juillet 2014 de Madame Pauline DZIKOWSKI de son mandat de conseillère municipale,

Par lettre en date du 4 août 2014, Monsieur le Préfet a été avisé de cette démission. Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant. En conséquence, Monsieur le Maire déclare installé dans sa fonction de conseiller municipal : Monsieur Laurent HELIOT, suivant sur la liste « Templeuve Ensemble Autrement » qui a accepté de siéger au Conseil Municipal par courrier du 19 août 2014. Monsieur Laurent HELIOT siègera dans les commissions dans lesquelles Madame Pauline DZIKOWSKI siégeait. Le Conseil Municipal est invité à prendre acte de ce changement.

2 – Motion destinée à alerter solennellement les pouvoirs publics sur la recrudescence de vols et d'actes de vandalisme sur le territoire de la commune.

La délinquance et les incivilités quotidiennes constituent des atteintes directes aux personnes qui en sont victimes et à leurs biens ; elles contribuent à entretenir un sentiment d'insécurité et de tension préjudiciable à la qualité de vie dans la commune et à sa sérénité.

Depuis quelques mois, la commune de Templeuve est victime de dégradations, d'actes de vandalisme et de vols récurrents. Il s'agit de notamment de :

- vols de câbles électriques des mâts d'éclairage qui représentent des préjudices très importants pour le budget de la commune ; plusieurs dizaines de milliers d'euros non pris en charge par l'assurance car s'agissant de dommages résultant d'actes de vandalisme commis à l'extérieur des locaux assurés.
- dégradations de véhicules ou encore de vols de vélos et de cyclomoteurs sur le site de la gare,
- de dégradations des biens publics sur le site du pôle d'échanges,

Monsieur le Maire soumet la motion destinée à alerter les pouvoirs publics sur la recrudescence de vols et d'actes de vandalisme sur le territoire de la commune à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, notre passion commune	22		
Templeuve, ensemble autrement	6		

3 – Décision modificative n°2

Depuis quelques mois, la commune de Templeuve est victime d'actes de vols et de vandalisme de plus en plus récurrents. Il a ainsi été constaté sur notre territoire des vols de câbles électriques, mais aussi des dommages au niveau du pôle d'échange, des dégradations de véhicules ou encore des vols de vélos et de cyclomoteurs dans les rues. Afin de procéder à l'achat de systèmes de vidéosurveillance et/ou de vidéoprotection, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'effectuer un transfert de crédits, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
COMPTE (NATURE-FONCTION)	INTITULE DE L'ARTICLE BUDGETAIRE	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES			
CHAPITRE 21			
9190-21312	Constructions – bâtiments scolaires	-100 000	
9200- 2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	+100 000	
TOTAL 21		0	0
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0	0

Monsieur le Maire soumet la décision modificative à l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, notre passion commune	22		
Templeuve, ensemble autrement		6	

4– Demande de subvention pour l'acquisition de matériel de vidéoprotection.

Depuis quelques mois, la commune de Templeuve est victime d'actes de vols et de vandalisme de plus en plus récurrents. Il a ainsi été constaté sur notre territoire des vols de câbles électriques, mais aussi des dommages au niveau du pôle d'échanges, des dégradations de véhicules ou encore des vols de vélos et de cyclomoteurs. Afin de procéder à l'achat de systèmes de vidéoprotection, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal convient de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes Pévèle Carembault, du Conseil Régional Nord Pas de Calais, auprès du Conseil Général du Nord, des services de l'Etat ainsi qu'auprès de tout autre organisme et établissement public.

Monsieur le Maire soumet la demande de subvention pour l'acquisition de matériel de vidéo protection l'approbation du Conseil Municipal.

	Pour	Contre	Abstentions
Templeuve, notre passion commune	22		
Templeuve, ensemble autrement		6	

Vu, le Maire,
Luc MONNET